

## DEVOIR

### Sujet 1 : Les citoyens romains, des conquérants et des civilisateurs ?

Consigne : Après avoir présenté ce document, vous montrerez grâce à son analyse que le général Agricola est un citoyen romain qui a étendu la puissance de Rome puis comment il amène avec lui la culture romaine. Vous terminerez en montrant que ce document contient des limites (\*).

*Le général Agricola (40-93) est l'artisan de la conquête de la majeure partie de la Bretagne dont il est le gouverneur de 77 à 84.*

« XXI 1. Après les combats de l'été vint l'hiver, qui fut entièrement consacré à la mise en œuvre d'initiatives très salutaires pour des gens dispersés et incultes et d'autant plus portés à faire la guerre. Le proconsul Agricola voulait les habituer à vivre paisiblement et à occuper agréablement le temps libre. Il les y invitait individuellement. Il aidait des collectivités à édifier des temples, à aménager des places publiques, à construire de vraies maisons. Il félicitait les plus entreprenants et s'en prenait aux récalcitrants. Ainsi le désir de se faire mieux voir que les autres tint lieu de contrainte.

2. De plus, Cneius Julius Agricola faisait initier les enfants des notables aux arts libéraux(\*\*) et préférait aux acquis culturels des Gaulois (qu'il connaissait bien depuis sa naissance) les dispositions naturelles des Bretons ; eux qui naguère méprisaient notre langue ne désiraient-ils pas maintenant, à tout prix, la parler couramment ?

3. Par la suite, cela fit bien de s'habiller comme nous et beaucoup adoptèrent la toge. Peu à peu, les Bretons se laissèrent aller à l'attrait des plaisirs à découvrir sous les portiques, dans les thermes et le raffinement des festins. L'inexpérience leur faisait appeler civilisation ce qui amputait leur liberté »

Tacite, *Vie d'Agricola* (98)

(\*) Rappel : les limites c'est ce que vous relevez avec un regard critique, tout ce qui fait que le document n'est peut-être pas le mieux choisi pour traiter le sujet posé.

(\*\*) arts libéraux : bases de l'enseignement dans l'Antiquité ; il y a notamment l'arithmétique, la grammaire, la musique, la géométrie, l'astronomie...

**Présentation du document**

La nature du document est identifiée [211]	S	M+	M-	I
Les destinataires sont identifiés [211]	S	M+	M-	I
La date est relevée [211]	S	M+	M-	I
Le contexte est précisé : période de l'Empire romain ; après la mort d'Agricola [112]	S	M+	M-	I
L'auteur est nommé et il est présenté [211]	S	M+	M-	I
La fiabilité du document est questionnée [214]	S	M+	M-	I
Le sujet du document est mis en évidence [211]	S	M+	M-	I

**Thème 1 : Un citoyen romain qui a étendu la puissance de Rome**

Agricola, un citoyen romain A relever : « proconsul » ; « Cneius Julius Agricola » ; « depuis sa naissance » A mettre en relation avec : cursus honorum réservé aux citoyens ; trois noms signe de la citoyenneté ; naissance dans une colonie romaine ; droit du sang	S	M+	M-	I
Agricola, un conquérant A relever : « les combats de l'été » ; « portés à faire la guerre » ; « proconsul » ; « gouverneur » ; « majeure partie » ; « amputait leur liberté » A mettre en relation avec : conquête de la Bretagne toujours en cours ; extension de l'empire romain ; devoir militaire du citoyen ; évergétisme d'Agricola qui a levé une légion	S	M+	M-	I

**Thème 2 : Agricola, porteur de la culture romaine**

Une politique de romanisation... A relever : « initiatives très salutaires » ; « vivre paisiblement » ; « temples » ; « places publiques » ; « félicitaient les plus entreprenants » ; « notre langue » ; « les portiques » ; « les thermes » ; « toge » ; « s'habiller comme nous » ; « les enfants des notables » A mettre en relation avec : la romanisation doit amener la paix ; syncrétisme religieux ; forum, centre de la ville romaine ; une romanisation qui ne concerne pas tout le monde	S	M+	M-	I
... menés par des Romains se sentant supérieurs A relever : « gens dispersés et incultes » ; « vraies maisons » ; « le désir de bien se faire voir » ; « raffinement » ; « cela fit bien » ; « tint lieu de contrainte » A mettre en relation avec : sentiment de supériorité de conquérants ayant soumis de nombreux peuples ; modèle supposé universel ; la réussite ne passe que par le ralliement à la culture romaine	S	M+	M-	I

**Méthode de l'analyse documentaire**

Des informations sont prélevées dans le document et apparaissent dans la réponse sous forme de citations entre guillemets [212]	S	M+	M-	I
Le sens général du document est compris [213]	S	M+	M-	I
La réponse apporte des connaissances qui explicitent le contenu du document et permettent l'analyse [215]	S	M+	M-	I

**Limites**

Les limites du document (Tacite est lié à Agricola et n'est pas objectif – Ce qui est présenté n'est pas valable dans toute la Bretagne – Sentiment de supériorité de Tacite) sont montrées [214]	S	M+	M-	I
---	---	----	----	---

**Présentation / Expression / Orthographe**

Le devoir est bien présenté (écriture, lignes séparant les différentes parties...) [411]	S	M+	M-	I
Le devoir est correctement exprimé [412]	S	M+	M-	I
Le devoir est correctement orthographié [413]	S	M+	M-	I

## CORRIGE REDIGE

(attention, corrigé « parfait » ne correspondant à ce qu'on attendait des élèves pour avoir la note maxi)

En 98, cinq années après la mort de son héros, l'historien romain Tacite écrit une biographie de Cneius Julius Agricola à destination de citoyens romains instruits. Dans l'extrait (trois paragraphes) qui nous est proposé, Tacite évoque l'attitude d'Agricola alors qu'il était gouverneur de la Bretagne (la Grande-Bretagne actuelle) entre 77 et 84. Cette évocation peut être jugée comme fiable car Tacite se veut historien mais il est aussi le gendre d'Agricola ce qui réduit fortement les chances qu'il soit pleinement objectif dans ce récit où il oppose un citoyen romain brillant, Agricola, aux populations bretonnes qu'il a conquis et qu'il entreprend de romaniser.

Tacite rappelle ici, à travers Agricola, ce qu'est un citoyen romain et en quoi celui-ci joue un rôle dans l'extension de la domination romaine. « Cneius Julius Agricola », parce qu'il possède les trois noms (prénom, nom et surnom), est forcément un citoyen romain puisque ces trois noms sont une caractéristique fondamentale des citoyens romains. Ces citoyens – des hommes exclusivement, les femmes étant exclues de la citoyenneté – tiennent leur citoyenneté de leur père ; c'est la raison pour laquelle Tacite rappelle l'importance de la « naissance » d'Agricola. Celui-ci n'est pas né à Rome mais à *Forum Julii* en Gaule dans une colonie ; c'est donc le droit du sang qui l'emporte pour définir qui est citoyen et qui ne l'est pas. Un autre indice permet d'affirmer qu'Agricola est bien un citoyen romain. Tacite le désigne du titre de « proconsul » ce qui veut dire qu'il a été auparavant consul à Rome, le consulat étant la plus haute des magistratures du  *cursus honorum*, la succession des fonctions politiques pouvant être exercées seulement par un citoyen. Cneius Julius Agricola est donc bien un citoyen romain et on peut même déduire de ses responsabilités qu'il est un riche et puissant citoyen appartenant à l'ordre sénatorial.

Les fonctions de « proconsul » qu'exerce Agricola sont à la fois des fonctions politiques et militaires. Agricola est donc le conquérant de la province qu'il va ensuite administrer. Cela rappelle l'obligation pour tout citoyen romain d'avoir reçu une formation militaire. Non seulement, Agricola a reçu cette formation mais elle lui est ensuite utile dans ses fonctions de gouvernement. Tacite évoque les « combats de l'été » ce qui montre que la conquête de la Bretagne n'est pas terminée sans doute parce que les Bretons sont « portés à faire la guerre » ce qui souligne à la fois leur caractère barbare et le mérite qu'a eu Agricola à les vaincre. Comme tout bon citoyen romain, Agricola est donc un artisan de l'extension de la puissance de Rome, petite cité italienne ayant conquis un vaste empire allant de l'Atlantique jusqu'à l'Arabie.

Dans cet extrait, Tacite exalte toutefois plutôt le rôle pacificateur d'Agricola en évoquant la période de « l'hiver », période ou traditionnellement la guerre s'arrête. Il s'agit ici de montrer comment Agricola a apporté avec lui la culture romaine en Bretagne et donc réalisé ainsi une romanisation de l'île. Il s'agit de réussir par ce biais à faire « vivre paisiblement » les populations conquises en leur donnant comme modèle le modèle culturel romain. Tacite multiplie les exemples des « initiatives très salutaires » réalisées par son héros ; celles-ci portent aussi bien sur l'art (« les portiques »), les modes de vie (« festins », « thermes », « toge »), la religion (« les temples » qui prouvent la réalisation d'un syncrétisme entre religion des Bretons et religion des Romains) ou la culture érudite (« les arts libéraux », « notre langue »). On peut cependant remarquer ici qu'Agricola ne vise pas tous les Bretons par cette politique (sans quoi il ne pourrait pas les « y inviter individuellement ») ; Tacite le dit bien, ce sont les « fils de notables » qui sont instruits ce qui limite la romanisation aux élites bretonnes. Cette paix par l'acculturation est indispensable pour l'Empire romain qui ne pourrait faire face à des conflits simultanés sur son vaste territoire. En romanisant les élites, on s'assure la fidélité de celles-ci à Rome.

La politique d'Agricola ne vise toutefois pas à mettre les Bretons au même niveau que les citoyens romains : si on romanise, on n'accorde pas pour autant la citoyenneté. On sent bien dans les propos de Tacite que les Romains se sentent supérieurs aux Bretons qu'ils méprisent et qualifient de barbares (« gens dispersés et incultes »). Par exemple, Agricola fait construire de « vraies maisons » ce qui sous-entend que celles des Bretons ne valent rien. Tacite évoque le « raffinement des festins » ce qui est encore un témoignage du sentiment de supériorité à l'égard des Bretons qui ne seraient pas capables d'en faire autant. Le « comme nous » n'apparaît pas atteignable par tous. Seule une poignée de ces barbares, ceux qui réussiront à « se faire bien voir », pourra espérer atteindre le niveau des Romains. Et encore ! La dernière phrase donne le sens

précis de la pensée de Tacite sur la situation : en se liant à Rome et à sa « civilisation », les Bretons perdaient leur liberté. Sans s'en rendre compte ce qui confirme la médiocrité de leur intelligence...

Le témoignage de Tacite sur les actions de son beau-père ne peut pas être objectif. S'il montre que les citoyens romains sont à la fois des conquérants et des civilisateurs pacificateurs à travers Agricola, Tacite le fait avec les idées qui sont les siennes. En tant que gendre d'Agricola, il est porté à magnifier ses actes et à porter à son crédit la gloire acquise par Rome en Bretagne. En tant que citoyen romain, il fait preuve d'un profond sentiment de supériorité par rapport aux Bretons (mais aussi aux Gaulois qu'il évoque). Il s'agit bien d'un texte orienté destiné à rappeler la grandeur de Rome... quitte pour cela à simplifier les choses. La romanisation ne concerne en effet qu'une petite partie des populations de l'Empire (les villes essentiellement) alors qu'ici cette restriction n'apparaît pas. Le regard de Tacite ne donne donc qu'une vision imparfaite de ce que fut l'action d'Agricola en Bretagne.

## Sujet 2 : Les systèmes politiques et le citoyen dans les cités grecques

Après avoir présenté le document, votre première partie montrera par l'analyse du texte ce que sont les principes du régime politique d'Athènes. En seconde partie, vous analyserez le document pour expliquer l'attitude et l'opinion de l'envoyé de Thèbes. Vous terminerez en montrant les limites du document.

*Thésée, héros fondateur mythique de la cité d'Athènes, s'adresse à un envoyé de la cité de Thèbes.*

Thésée : Cette cité n'est pas gouvernée par un seul homme : elle est libre. Le peuple y est roi ; chacun reçoit le pouvoir à tour de rôle pour un an. Elle n'accorde aucun privilège à la fortune, mais le pauvre et le riche y possèdent des droits égaux.

L'envoyé de Thèbes : [...] La cité dont je viens est gouvernée par un seul homme, non par la multitude. Il n'y a personne qui, par son éloquence, la flatte, l'exalte et, pour son intérêt personnel, la tourne et la retourne. [...] D'ailleurs, comment le peuple, incapable de raisonnements droits, pourrait-il conduire une cité dans le droit chemin ? [...]

Thésée : Il n'est rien de plus désastreux, pour une cité, qu'un tyran. Et tout d'abord, il n'y a pas de loi commune à tous, un seul a la puissance ; la loi est sa possession exclusive : l'égalité n'existe plus. Avec des lois écrites, le faible et le riche ont des droits égaux. Il est permis aux plus faibles de répondre à l'homme favorisé de la fortune quand il les insulte. La victoire est au petit sur le grand quand il a le droit pour lui.

Euripide(\*\*), Les Suppliantes, 423 av. J.-C.

(\*\*) Euripide (v.480-406 av.J.-C.) est un auteur de tragédies athénien

**Présentation du document**

La nature du document est identifiée [211]	S	M+	M-	I
Les destinataires sont identifiés [211]	S	M+	M-	I
La date est relevée [211]	S	M+	M-	I
Le contexte est précisé : période de la guerre du Péloponnèse [112]	S	M+	M-	I
L'auteur est nommé et il est présenté [211]	S	M+	M-	I
La fiabilité du document est questionnée [214]	S	M+	M-	I
Le sujet du document est mis en évidence [211]	S	M+	M-	I

**Thème 1 : Les principes du gouvernement d'Athènes**

Un régime démocratique A relever : « Cette cité n'est pas gouvernée par un seul homme » ; « Le peuple y est roi » ; « loi commune à tous » ; « Avec des lois écrites » ; « La victoire est au petit sur le grand quand il a le droit pour lui. » A mettre en relation avec : démocratie directe (les citoyens votent les lois à l'Ecclésia) ; refus de la tyrannie et de l'oligarchie (utilisation de l'ostracisme pour l'empêcher) ; isonomie ; un régime basé sur le droit et pas la force	S	M+	M-	I
Le pouvoir peut être assuré par n'importe quel citoyen A relever : « chacun reçoit le pouvoir à tour de rôle pour un an » ; « Elle n'accorde aucun privilège à la fortune, mais le pauvre et le riche y possèdent des droits égaux » ; « Il est permis aux plus faibles de répondre à l'homme favorisé de la fortune quand il les insulte » A mettre en relation avec : tirage au sort parmi les citoyens ; tous les citoyens peuvent juger ou être jugés à l'Héliée	S	M+	M-	I

**Thème 2 : Agricola, porteur de la culture romaine**

Un régime à la merci des démagogues A relever : « Il n'y a personne qui, par son éloquence, la flatte, l'exalte et, pour son intérêt personnel, la tourne et la retourne. » A mettre en relation avec : démagogues ; critiques contemporaines dans les pièces d'Aristophane ; importance de Cléon à Athènes	S	M+	M-	I
Un régime menacé par le manque de formation de la plupart des citoyens A relever : « le peuple, incapable de raisonnements droits » ; « non par la multitude » A mettre en relation avec : inégalité de richesse et donc de formation ; difficulté à prendre les bonnes décisions ; versement du misthos pour faire venir les citoyens à l'Ecclésia	S	M+	M-	I

**Méthode de l'analyse documentaire**

Des informations sont prélevées dans le document et apparaissent dans la réponse sous forme de citations entre guillemets [212]	S	M+	M-	I
Le sens général du document est compris [213]	S	M+	M-	I
La réponse apporte des connaissances qui explicitent le contenu du document et permettent l'analyse [215]	S	M+	M-	I

**Limites**

Les limites du document sont montrées ( une oeuvre de « propagande » en pleine guerre pour exalter la démocratie athénienne ; une critique d système politique d'une cité rivale d'Athènes ; idée que la démocratie est présente dès l'origine d'Athènes... ) [214]	S	M+	M-	I
---	---	----	----	---

**Présentation / Expression / Orthographe**

Le devoir est bien présenté (écriture, lignes séparant les différentes parties...) [411]	S	M+	M-	I
Le devoir est correctement exprimé [412]	S	M+	M-	I
Le devoir est correctement orthographié [413]	S	M+	M-	I

## CORRIGE REDIGE

**(attention, corrigé « parfait » ne correspondant à ce qu'on attendait des élèves pour avoir la note maxi)**

1° Ce document est un extrait de la pièce de théâtre *Les Suppliantes*, écrite par l'auteur tragique athénien Euripide. La pièce date de 423 av. J.-C., date qui a son importance car elle se situe pendant la guerre du Péloponnèse qui dressa Athènes et ses alliés contre les autres grandes cités de la Grèce. Dans cet extrait, Thésée, fondateur mythique d'Athènes, défend le système politique athénien face à l'envoyé de la cité de Thèbes. Il s'agit de toute évidence d'un texte partial (et donc à lire avec méfiance) car il est écrit par un Athénien qui y vante les mérites de la cité d'Athènes.

2° Selon Thésée, à Athènes, les « plus faibles » sont à égalité avec les autres citoyens ; c'est même une idée qui revient à deux reprises dans sa bouche (« le faible et le riche ont des droits égaux » ; « le pauvre et le riche y possèdent des droits égaux. ». Il est exact que pour les citoyens la loi est la même pour tous (principe de l'isonomie) depuis les réformes de Clisthène à la fin du VI<sup>ème</sup> siècle avant J.-C. qui ont conduit à la naissance de la démocratie. Même les plus pauvres des citoyens peuvent exercer les magistratures, siéger à la Boulè ou à l'Héliée, voter à l'Ecclésià. Cependant, cette réalité doit être relativisée. Dans la réalité, les « plus faibles » n'ont ni le temps, ni les moyens d'accomplir une carrière politique qui restent réservée à des personnes appartenant aux élites de la société athénienne. Par ailleurs, il existe toute une large partie de la population athénienne qu'on peut considérer comme faible et qui ne peut absolument pas prétendre à exercer de tels droits ; ce sont toutes les personnes qui ne sont pas citoyennes tels les enfants, les femmes, les esclaves, voire certaines personnes âgées.

3° Dans cet extrait de la pièce d'Euripide, c'est le représentant de la cité de Thèbes qui critique le régime politique athénien, c'est-à-dire la démocratie. La critique est forcément négative car elle provient d'une personne venant d'une cité non-démocratique et où règne au contraire un régime tyrannique (« La cité dont je viens est gouvernée par un seul homme »). L'envoyé de Thèbes reproche à la démocratie d'accorder le pouvoir à un nombre trop importants de personnes (« la multitude »). Mais plus que le nombre, ce qu'il critique c'est la faible origine sociale d'une grande partie des citoyens athéniens. Pour lui, ces gens-là sont « incapable de raisonnements droits » car il estime qu'il faut être issu des classes supérieures, celles qui ont reçu une bonne instruction, pour être en mesure de prendre de bonnes décisions et de gouverner. Cette absence de savoirs rend la foule vulnérable aux hommes qui « par [leur] éloquence, la flatte, l'exalte et, pour [leur] intérêt personnel, la tourne et la retourne. ». Ici, l'envoyé de Thèbes vise ceux qu'à Athènes on baptisa démagogues et qui, tel Cléon, surent prendre à la fin de la guerre du Péloponnèse une forte influence dans la cité sans exercer eux-mêmes les fonctions de magistrat. La critique de l'envoyé de Thèbes rejoint en fait celle qui existe à la même époque à Athènes dans les rangs des partisans de l'oligarchie ; on pourrait presque voir dans ces propos une dénonciation des idées d'un auteur comme Aristophane qui, dans ses comédies, critique la démocratie.

4° Il apparaît à travers cet extrait que le théâtre a une fonction civique à Athènes. En faisant critiquer la démocratie par un envoyé de Thèbes, cité contre laquelle Athènes est en guerre, Euripide valorise le système politique athénien en même temps qu'il le défend contre ses adversaires. Le théâtre a donc pour mission de glorifier aux yeux des citoyens le système politique de la cité et de montrer comment il contribue à la puissance d'Athènes. Pour mieux y parvenir, on convoque les figures mythiques de l'histoire de la cité comme Thésée qui est le héros (donc mi-homme mi-dieu) qui a fondé Athènes ; c'est lui qui défend l'idéal démocratique... comme si celui-ci avait toujours existé dans la cité alors qu'il n'a même pas un siècle d'existence lorsque Euripide fait représenter sa pièce. Le théâtre est donc un art qui a des visées politiques et civiques, c'est pour cela que les plus riches des citoyens financent l'organisation des représentations (comme Périclès qui finança le chœur pour *Les Perses* d'Eschyle) ; cela entre dans le cadre de l'évergétisme. Le théâtre est cependant aussi une activité ayant un fond religieux puisque l'action des hommes est liée à la volonté des dieux : on le voit bien dans le fait que c'est un héros, Thésée, qui défend ici la démocratie.